SAISON 2026 - 27

BON DE COMMANDE ENTREPRISES, CE & GROUPES

Une question ? Contactez Martin sur groupes@stade-de-reims.com ou au 07 60 46 80 02.

Tous les champs demandés sont obligatoires. Merci de les compléter en MAJUSCULES.

STADE DE REIMS - DIJON FCO

JOURNÉE 9 : VENDREDI 16 OCTOBRE - 20H00

INFORMATIONS

Raison sociale _____ Téléphone _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

E-mail _____

CATÉGORIE	TARIF GROUPES	TARIF 15 ANS ET MOINS*	TARIF 25 ANS ET MOINS*	PLEIN TARIF
CARRÉ ROUGE	22,50 €	15,00 €	22,50 €	30,00 €
MEANO CENTRALE INFERIEURE	16,50 €	11,00 €	16,50 €	22,00 €
MEANO INTERMEDIAIRE INFERIEURE	13,50 €	9,00 €	13,50 €	18,00 €
MEANO LATERALE INFERIEURE	10,50 €	7,00 €	10,50 €	14,00 €
GERMAIN CENTRALE INFERIEURE	18,80 €			25,00 €
GERMAIN LATERALE INFERIEURE	13,50 €			18,00 €
BATTEUX INFERIEURE	8,30 €	5,50 €		11,00 €
JONQUET INFERIEURE	8,30 €		8,30 €	11,00 €

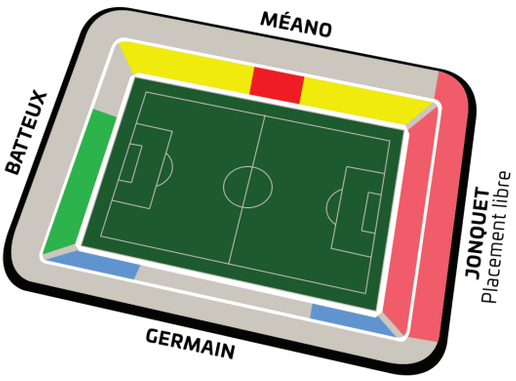

***Tarifs réduits** : Le tarif 25 ans et moins s'applique pour les personnes qui auront 25 ans le jour du match.
Le tarif 15 ans et moins s'applique pour les personnes qui auront 15 ans le jour du match.
Vous devez impérativement présenter une carte d'identité à l'entrée du stade pour bénéficier des réductions tarifaires.

VOTRE COMMANDE (Minimum pour profiter du tarif CE & Groupes : 10 billets)

CATÉGORIE	QUANTITÉ	TARIF

Option : Envoi recommandé 8,90€

TOTAL DE LA COMMANDE _____ €

MODE DE RETRAIT

☐ Auprès de Martin

☐ Envoi par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante (8,90€) :

_____

_____

_____

☐ E-Ticket envoyé à l'adresse email suivante :

_____

En signant le bon de commande, le client reconnaît avoir pris possession et connaissance des conditions générales de vente du Stade de Reims qui lui ont été transmises au verso et dont il accepte toutes les clauses et notamment la clause de transfert de propriété.

MODE DE PAIEMENT

☐ Chèque à l'ordre du « Stade de Reims »

☐ Espèces ☐ Carte bancaire (mail, téléphone, physique)

☐ Bon administratif ☐ Virement bancaire

MODE DE TRANSPORT

☐ Bus (préciser le nombre) : _____

☐ Mini-bus (préciser le nombre) : _____

Date et signature précédées de la mention «Lu et approuvé»

Téléphone : **07 60 46 80 02** - Email : **groupes@stade-de-reims.com**
Bon de commande à retourner à Stade de Reims - Service billetterie - 53 route de la Neuvillette - 51450 BÉTHENY

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES MATCHS POUR LA BILLETTERIE DU STADE DE REIMS

L'intégralité des conditions générales de vente est consultable sur billetterie.stade-de-reims.com

2 – OBJET ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent la vente de Titres d'accès par le Stade de Reims (ci-après « le Club ») à l'Acheteur, quel que soit le canal de vente utilisé, ainsi que les modalités d'utilisation de ces derniers par l'Acheteur ou le ou les Détenteur(s) du ou des Titre(s) d'accès.

Les CGV s'appliquent intégralement et sans réserve à tout Acheteur ou Détenteur d'un Titre d'accès, et sont opposables à ces derniers, dès la date d'achat de ce Titre d'accès, et pendant toute la durée de la Saison pour les Abonnements.

Les CGV sont disponibles en ligne sur le Site Internet, le Club se réservant le droit de les modifier à tout moment et sans préavis. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la Commande par l'Acheteur.

Un extrait des CGV figure en outre sur les bons de commande ainsi que sur les Billets vendus par le Club.

L'Acheteur déclare et reconnaît avoir pris une parfaite connaissance des présentes CGV et renonce de ce fait à se prévaloir de tout autre document. Il se porte garant du respect des présentes CGV par le ou les Détenteur(s) du ou des Titre(s) d'accès délivré(s) à l'occasion de cette demande.

A cet effet il s'engage notamment à informer lesdits Détenteurs des présentes CGV et à les faire respecter.

3 - OFFRE DE BILLETTERIE

Les tarifs sont affichés sur le Site Internet du Club et peuvent être communiqués par téléphone. Les tarifs sont exprimés en euros toutes taxes comprises (hors participation aux frais de gestion et d'envoi) et payables uniquement en euros. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande. Le Club se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les Titres d'accès seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Dans les conditions définies ci-après et dans la limite des places disponibles, certaines places peuvent donner lieu à l'application d'un tarif réduit, sous réserve de modifications, selon le descriptif suivant :

- Pour les personnes âgées de 15 ans et moins (à la date du Match) sur présentation d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou du passeport)
- Pour les personnes âgées de 25 ans et moins (à la date du Match) sur présentation d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou du passeport...)
- Des remises tarifaires sont prévues pour les personnes à mobilité réduite et les personnes en situation de handicap sur présentation d'une copie de la carte d'invalidité (80% et plus) et pour leurs accompagnateurs en présence de la mention "besoin d'accompagnement".

Le Détenteur ne justifiant pas des qualités nécessaires pour l'utilisation d'un Billet à tarif réduit ne pourra l'utiliser : aucun complément de tarif n'est autorisé.

L'Abonnement est matérialisé par une carte. Il permet à l'Abonné d'assister à tous les Matchs du championnat de France d'une Saison sportive effectivement disputés à domicile au Stade par l'équipe professionnelle du Club à l'exclusion de tout autre rencontre amicale ou officielle.

L'Abonnement pour les personnes morales peut se matérialiser par la remise d'un chéquier de billets de Matchs correspondant à la formule d'Abonnement souscrite et portant indication du match précis et unique auxquels ils donnent chacun accès. Les Billets sont adressés à l'Abonné personne morale sur support papier thermique, ou s'il le souhaite au format électronique. Les Billets sont strictement personnels et comportent :

- le nom de l'Abonné, y compris les Billets que ce dernier remettra aux Détenteurs,
- le nom du Détenteur (uniquement pour les Billets électroniques) ;
- un numéro de place dans le Stade à respecter impérativement (sous réserve des dispositions de l'article 7.5 ci-après).

Le Club détermine seul les tribunes ou secteur du Stade dont les places font l'objet d'un Abonnement ainsi que le nombre de places et la (les) formule(s) d'Abonnement disponibles dans chaque tribune ou secteur du Stade.

4.1 - CANAUX DE DISTRIBUTION

La souscription d'un Abonnement peut se faire avant le début de la Saison, ou pendant, en fonction des conditions définies pour la saison et dans la limite des disponibilités, notamment :

- Auprès de la Billetterie du Club situé 33 Chaussée Bocquaine – 51100 REIMS sur présentation du formulaire d'Abonnement et d'une pièce d'identité ;
- Par téléphone au 0.891.024.933 ;
- Par courrier, en renvoyant le formulaire d'Abonnement établi par le Stade de Reims, accompagné du règlement du prix, dûment daté et signé, à l'adresse suivante : Stade de Reims, Service Billetterie – 53 Route de la Neuvillette – 51 450 BETHENY.

4.4 - PROCEDURE D'ACHAT POUR UN DETENTEUR MINEUR DE MOINS DE 16 ANS

L'achat d'un Titre d'accès pour un mineur de moins de 16 ans est subordonné à l'achat d'un Titre d'accès pour une personne majeure dans la même tribune.

Lors de l'achat de son Titre d'accès, le mineur de moins de 16 ans devra être accompagné d'un de ses représentants légaux qui remettra au Club une lettre signée l'autorisant à assister au(x) Match(s) concerné(s) et garantissant qu'il sera accompagné et placé sous la responsabilité d'un adulte en possession d'un Titre d'accès valide dans la même tribune.

Le Club déconseille aux parents d'emmener au Stade des enfants de moins de 5 ans.

4.7 - MOYENS ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix des Billets et Abonnements est payable uniquement en euros. Les moyens de paiement autorisés sont :

- Sur le Site Internet : le paiement par avoir et le paiement par carte bancaire permettent de réserver les Titres d'accès en ligne immédiatement, de manière ferme. Les cartes acceptées pour le paiement d'une commande en ligne sont les cartes des réseaux suivants : Cartes bleues, Visa et Eurocard Mastercard. Il est également possible de payer par mandat de prélèvement SEPA dont l'échelonnement du paiement se fera en plusieurs mensualités les 10 de chaque mois. Si cette date est un dimanche ou un jour férié, le prélèvement sera effectué le jour ouvrable suivant. L'Acheteur sera alors prélevé en une, trois ou dix mensualités (ajustable en fonction des conditions sanitaires). L'option en dix mensualités est soumise à des frais s'élevant à 4,62% du prix de l'abonnement et disponible uniquement par mail ou au guichet. Les formules d'Abonnement à tarif réduit sont également payables par prélèvement. En cas de paiement par prélèvement, l'Abonné s'engage à ce que son compte bancaire dispose de la provision suffisante pour honorer chaque prélèvement et à maintenir son autorisation de prélèvement jusqu'à la dernière mensualité à honorer.

Il est également expressément convenu qu'en cas de rejet d'un prélèvement, le Client pourra se voir refuser l'accès au Stade. En outre, le Client aura la possibilité de régulariser sa situation soit directement en ligne (suite à l'envoi d'un courriel par le Club l'informant du rejet du prélèvement) soit en se rendant aux guichets du Stade les jours de match. Il est enfin précisé que dans l'hypothèse où le Client ne régulariserait pas sa situation, son Abonnement sera automatiquement annulé par le Club au bout du troisième match suivant la date de rejet du prélèvement.

Le Site Internet du Club bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme sécurité SSL. Les données bancaires sont confidentielles, cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle, sans qu'aucun intermédiaire ne puisse avoir accès à ces informations.

Pour tout paiement par carte bancaire à distance, le certificat électronique délivré par le gestionnaire de télépaiement vaudra preuve du montant et de la date de la transaction, conformément aux dispositions des articles 1316 et suivants du Code Civil.

- A la Billetterie du Club : les moyens de paiement acceptés sont précisés au moment de l'achat.
- Auprès des Revendeurs officiels du Club : les moyens de paiement acceptés sont précisés par ces derniers.

Le Stade de Reims se réserve le droit d'autoriser d'autres moyens de paiement en cours de saison.

4.12 - TRANSFERT DE PROPRIETE

Les Titres d'accès (Billets et Abonnements) demeurent la propriété du Club jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix, y compris pour les personnes ayant choisi le moyen de paiement par prélèvement.

5.2 FACULTE DE CESSION DES BILLETS À TITRE GRATUIT

L'Acheteur peut céder gratuitement tout Billet à tout détenteur étant rappelé que :

- Conformément à l'article 4.12, le Détenteur ne peut être une personne faisant l'objet d'une mesure administrative, judiciaire ou commerciale d'interdiction de stade ou étant en situation d'impayé.
- Conformément à l'article 2.2, l'Acheteur se porte garant du respect par le Détenteur des présentes CGV.
- Si l'Acheteur a bénéficié d'un tarif réduit, le Détenteur doit également être éligible à l'application de ce tarif pour pouvoir pénétrer dans le Stade avec le Billet.

L'Acheteur s'engage à connaître l'identité du Détenteur et à la communiquer au Club à première demande.

Ni l'Acheteur du Billet, ni le Détenteur, ni les Accompagnateurs ne peuvent d'une quelconque manière offrir à la vente, vendre, revendre leur(s) Billet(s).

Tout Acheteur ou Détenteur de Billet s'interdit, sous peine d'éventuelles poursuites judiciaires, d'utiliser ou de tenter d'utiliser un Billet comme élément d'un « forfait » de voyage.

6.1 CONDITIONS ET RESTRICTIONS D'ACCES AU STADE

Dans le cadre du respect de la Loi Sortie de crise sanitaire, le Détenteur d'un Titre d'accès devra se soumettre à la présentation d'un justificatif sanitaire officiel (un certificat de test négatif ou un certificat de vaccination ou un certificat d'immunité).

7.4 ANNULATION / REPORT / HUIS CLOS

En cas de report du match, que le coup d'envoi ait été donné ou non, le Titre d'accès reste valable pour le Match à la date à laquelle il est reprogrammé et ne pourra faire l'objet d'aucun échange, ni remboursement total ou partiel.

Si le Match auquel le Titre d'accès donne accès est annulé ou, en cas de commencement d'exécution, est définitivement arrêté en cours et n'est pas remis à jouer, le Club décide de sa seule discrétion et sans obligation de sa part, des modalités éventuelles de compensation (billet gratuit pour un autre Match, avoir correspondant à la valeur du Billet, etc.). Le Club informera par tout moyen à sa disposition (par voie de presse, Internet ou autre support de communication) desdites modalités.

Il en est de même si le Titre d'accès ne permet plus à son Détenteur d'accéder au Stade en cas de suspension de terrain ou de Match à huis clos total ou partiel prononcé par une instance disciplinaire ou en cas de prononcé d'un arrêté préfectoral ou ministériel restreignant la liberté d'aller et venir du Détenteur.

Le Club ne procède en aucun cas aux remboursements de frais annexes éventuellement engagés par le Détenteur du Titre d'accès pour se rendre au Match, tels que le transport, l'hôtel, les frais postaux, etc.

7.5 PLACEMENT

Les règlements de certaines compétitions, les exigences de l'organisateur ou de l'exploitant du Stade, la nécessité de garantir la sécurité des spectateurs ou la survenance d'un cas de force majeure peuvent exceptionnellement conduire le Club à proposer à un Détenteur d'occuper momentanément une place de qualité au moins comparable à celle de la place indiquée sur son Titre d'accès, sans que la responsabilité du Club ne puisse être engagée.

Cette disposition s'applique également dans l'hypothèse où le Match se déroule pour quelque raison que ce soit dans un autre Stade que celui indiqué au moment de l'achat.